



Comment contacter les services des Finances publiques en période de confinement ?

Suite **aux consignes du gouvernement** en matière de lutte contre la propagation du **COVID-19**, les Centres des Finances Publiques **n'accueillent pas de public**.

Dans ce contexte, pour nous contacter, les usagers sont invités à :

impots.gouv.fr

- ✓ effectuer l'essentiel de leurs démarches et trouver les réponses à leurs questions sur **impots.gouv.fr** ;

 Votre espace particulier

- ✓ nous écrire via la **messagerie sécurisée** dans leur espace Particulier sur www.impots.gouv.fr ;



- ✓ contacter par téléphone **le 0809 401 401** (appel non surtaxé) ou leur service des impôts des particuliers (SIP) :

- ✓ SIP d'Argenteuil : 01.39.96.35.00
- ✓ SIP de Pontoise Est : 01.30.75.72.00
- ✓ SIP de Pontoise Ouest : 01.30.75.72.00
- ✓ SIP d'Ermont : 01.30.72.82.00
- ✓ SIP de Garges Extérieur : 01.34.53.38.00
- ✓ SIP de Garges Centre : 01.34.53.38.00
- ✓ SIP de Saint-Leu-la-Forêt : 01.30.40.66.00

- ✓ prendre un **rendez-vous téléphonique** auprès de leur **service des impôts des particuliers** (sur www.impots.gouv.fr par la messagerie sécurisée ou la rubrique « Contact »).

LA DECLARATION EN LIGNE

L'IMPÔT S'ADAPTE

IMPOTS.GOUV.FR

À VOTRE VIE

0 809 401 401

Service gratuit
+ prix appel